



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du Vendredi 13 septembre 2019

Nombre de membres : 19  
En exercice présents : 15  
Nombre de votants : 18

Date de convocation : 09 septembre 2019

Le treize septembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

**Étaient présents :** Pascal DELIEUZE – Jocelyne KUSNIAK – Guilhem DURAND – Christine GRANIER – Thierry VERZENI – Olivia GHIBAUDO – Frédéric NADAL – Christine PORCHEZ – Franck SALVAGNAC – Fabienne MAILLARD-DRON – Régis MAHE – Sabine THOMAS – Lionel VERNET – Philippe SUPERSAC – Laetitia GIL

**Absents représentés :** Sandrine BRUSQUE (donne pouvoir à Sabine THOMAS) – David HORNSBY (donne pouvoir à Guilhem DURAND) – Thierry FABRE (donne pouvoir à Philippe SUPERSAC)

**Absents excusés :** Chantal COMBACAL

**Secrétaire :** Olivia GHIBAUDO

## CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CATEGORIE C

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

VU le budget de la collectivité,

VU le tableau des effectifs existant,

**CONSIDERANT** qu'il convient de créer un emploi permanent à temps non complet (20 heures hebdomadaires) pour satisfaire le besoin de balayage et l'entretien des rues du village et des cours des écoles publiques, de portage du courrier de la mairie au bureau de poste de Saint Jean de Fos, d'enlever les sacs poubelles (papier et déchets) des bâtiments communaux,

**CONSIDERANT** que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux,

***Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :***

- **AUTORISE** la création d'un emploi permanent à temps non complet (20/35<sup>ème</sup>), au grade d'adjoint technique territorial (filiale technique – Catégorie C), dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux accessible selon les conditions de qualification définies par le statut et le décret n°96-1087 du 10 décembre 1996 relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique, pour exercer les missions principales d'entretien et de balayage des rues du village et des cours des bâtiments publics à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier, d'accomplir l'actualisation du tableau des effectifs et de procéder au recrutement,
- **INSCRIT** les crédits au budget.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.



**Le Maire,**

**Pascal DELIEUZE**



Transmission au représentant de l'État le 18/09/2019  
Affichage / Publication le 18/09/2019

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE  
À Saint-Jean-de-Fos, le 18/09/2019

Signé : Le Maire